

Présence du HCR en 2012	
Nombre de bureaux	3
Effectifs totaux	51
Internationaux	12
Nationaux	33
JEA	1
VNU	5

| Aperçu |

Faits marquants

- Le projet de loi sur l'asile approuvé par la Commission multisectorielle des lois a été transmis en octobre 2012 au Conseil des ministres, en vue d'une présentation au Parlement en 2013.
- L'opération du HCR s'est radicalement transformée en 2012, du fait de l'afflux de réfugiés maliens fuyant la violence qui sévissait dans leur pays. En coordination avec les autorités mauritaniennes, le HCR a installé un camp de réfugiés à Mbera, dans la région du Hodh el Charghi, à une soixantaine de kilomètres de la frontière. Le HCR a également ouvert un centre de transit dans le village frontalier de Fassala, puis a enregistré les réfugiés et les a transportés avec leurs affaires jusqu'au camp de Mbera.
- Le camp de Mbera a été équipé en infrastructures essentielles et pourvu en services de base, de manière à pouvoir accueillir jusqu'à 100 000 réfugiés. Le HCR a pris les mesures nécessaires pour préserver le caractère civil du camp et garantir la sécurité des réfugiés et du personnel humanitaire.
- L'opération de rapatriement librement consenti et de réintégration des Mauritaniens réfugiés au Sénégal a pris fin en 2012. Près de 25 000 réfugiés mauritaniens ont regagné leur pays avec l'aide du HCR depuis le début de l'opération en 2008.

Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2012, la principale population relevant de la compétence du HCR en Mauritanie était formée de réfugiés maliens ayant fui la violence qui sévissait dans leur pays.

Partenaires

- | Partenaires d'exécution | Partenaires opérationnels |
|--|--|
| <p>Organismes gouvernementaux :</p> <p>Commission pour la sécurité alimentaire, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation</p> <p>ONG :</p> <p>Actions, Association mauritanienne des droits de l'Homme, Association pour la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, Fédération luthérienne mondiale, INTERSOS, Solidarités International, SOS désert</p> | <p>Organismes gouvernementaux :</p> <p>Agence Nationale de l'Appui et d'Insertion des Réfugiés</p> <p>ONG :</p> <p>Action Contre la Faim, Intermon, MSF, OXFAM</p> <p>Autres :</p> <p>CICR, FNUAP, PAM, UNICEF, VNU</p> |

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Mali	54 000	54 000	55	58
	Pays divers	470	470	43	38
Apparentés réfugiés	<i>Sahara occidental</i>	26 000	26 000	-	-
Demandeurs d'asile	Côte d'Ivoire	480	480	29	19
	Rép. dém. du Congo	180	180	41	24
	Pays divers	140	140	21	16
Réfugiés rapatriés	Sénégal	6 200	6 200	55	62
Total		87 470	87 470		

| Rapport sur les résultats de 2012 |

Réalisations et impact

Environnement de protection favorable

- Le HCR a aidé les autorités mauritaniennes concernées, en particulier le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et les forces de sécurité, à renforcer leur capacité de gestion des affaires d'asile par des sessions de formation sur la protection internationale.

Processus de protection et documents adéquats

- Le HCR a continué à assurer la détermination du statut de réfugié pour les réfugiés vivant en milieu urbain.
- Une fois l'opération d'enregistrement individuel achevée, il s'est avéré que la population malienne réfugiée au camp de Mbera comptait 54 000 personnes à la fin de l'année 2012.

Besoins de base et services essentiels

- Fin 2012, près de 500 réfugiés urbains bénéficiaient d'une aide relative au logement, à la santé et à l'éducation.
- Plus de 9 000 tentes familiales et près de 4 000 abris semi-permanents ont été érigés au camp de Mbera.
- Au total, six postes de santé et 11 centres de récupération nutritionnelle ont été ouverts.
- Dans le camp, cinq puits ont fourni au total 1 430 mètres cubes d'eau potable par jour, soit quelque 25 litres d'eau par personne et par jour.
- Le HCR et ses partenaires ont construit plus de 4 000 latrines, chaque installation étant utilisée par 17 personnes en moyenne, ainsi que 2 200 douches, soit une douche pour 26 personnes.
- Quatre écoles ont été érigées et quelque 3 000 enfants scolarisés.
- En outre, des mesures de protection de l'environnement, dont l'interdiction de ramasser du bois mort dans un rayon de 100 km autour du camp et la distribution de fourneaux à haut rendement énergétique, ont été appliquées.
- Le HCR et ses partenaires ont également élaboré et adopté un plan d'urgence pour faire face à l'éventuel afflux de 100 000 réfugiés de plus suite à l'intervention militaire au Nord-Mali.
- Les activités exécutées par le HCR et ses partenaires dans les secteurs des abris, des articles alimentaires et non

alimentaires, de l'eau, de l'assainissement, de la santé, de la nutrition, de l'éducation et des moyens de subsistance ont permis l'installation sûre et digne de tous les rapatriés dans les zones qu'ils regagnaient.

- Les besoins des réfugiés maliens dans les secteurs des abris, de l'alimentation et des articles non alimentaires, de l'eau, de l'assainissement, de la santé, de la nutrition et de l'éducation ont été pris en charge, une attention particulière étant accordée aux plus vulnérables d'entre eux.

Solutions durables

- Cinq nouveaux cas ont été identifiés aux fins de la réinstallation et six cas ont été soumis à nouveau. Les demandes de réinstallation de 10 réfugiés ont été acceptées et quatre d'entre eux sont partis s'établir dans leur nouveau pays au cours de l'année.
- Les Mauritaniens rapatriés du Sénégal ont bénéficié du programme d'aide à la réintégration du HCR dans les zones de retour, mis en œuvre jusqu'à la fin de l'année 2012.

Évaluation des résultats

Les activités de protection et d'assistance destinées à la population de réfugiés urbains ont répondu à des besoins essentiels, notamment à ceux des personnes qui avaient des vulnérabilités spécifiques. Néanmoins, l'impact des activités a été réduit du fait de l'absence de régime d'asile national garantissant les droits des réfugiés conformément aux normes internationales.

On considère qu'environ 26 000 Sahraouis se trouvent dans une situation apparentée à celle des réfugiés. Ils ne prennent toutefois pas contact avec le HCR, car ils sont bien intégrés en Mauritanie.

Les réfugiés maliens ont bénéficié d'un environnement de protection favorable tout au long de l'année 2012. Les autorités maliennes ont continué à pratiquer une politique d'ouverture et aucun cas de refoulement ou de personnes repoussées à la frontière n'a été signalé. Les réfugiés ont eu accès à l'assistance offerte par le HCR et les autres acteurs impliqués dans l'intervention humanitaire. Néanmoins, le mode de vie des réfugiés, qui sont des nomades et des semi-nomades, associé à des allées et venues de part et d'autre de la frontière malienne, a compliqué la tâche du HCR, qui a eu les plus grandes difficultés à déterminer la taille de la population réfugiée accueillie dans le camp et à adapter les activités humanitaires en conséquence. Du

fait de l'ampleur de l'afflux de réfugiés et du manque de personnel, le passage de l'enregistrement des ménages à l'enregistrement individuel a été retardé. La distribution alimentaire par groupe (par l'intermédiaire des chefs de section) avait fait place à une distribution par ménage à la fin de l'année.

Fin 2012, la majorité des Mauritaniens rapatriés du Sénégal vivaient dans leur village de retour, signe qu'un haut degré de durabilité avait été atteint grâce au programme de rapatriement et de réintégration du HCR.

Contraintes

En l'absence de régime national d'asile, le HCR n'a pas été en mesure de garantir la conformité pleine et entière des pratiques administratives avec les normes internationales dans le cas des réfugiés urbains. Comme les années précédentes, l'un des principaux problèmes a concerné la délivrance de documents – actes de naissance, permis de travail ou titres de voyage – aux personnes relevant de la compétence du HCR.

L'emplacement du camp de Mbera, situé dans une zone désertique et reculée, l'insuffisance des infrastructures et des

services de base dans le secteur et les menaces pour la sécurité des personnes dans la région ont rendu l'organisation de l'aide humanitaire extrêmement difficile.

Besoins non satisfaits

- Il n'a pas été possible d'autonomiser totalement la population de réfugiés urbains. Bon nombre d'entre eux, en particulier les individus ayant des besoins spécifiques, restent dépendants de l'assistance du HCR.
- Le niveau de financement alloué à l'opération humanitaire destinée à répondre à la crise de réfugiés maliens a contraint le HCR et ses partenaires à accorder la priorité aux activités de secours indispensables. Si la plupart des besoins essentiels, concernant notamment les denrées alimentaires, l'eau, l'assainissement et la santé, ont été pris en charge, certains n'ont été satisfaits qu'en partie. Les normes, en particulier pour les réfugiés maliens du camp de Mbera, ont été partiellement respectées dans le secteur des articles non alimentaires mais n'ont pas été totalement atteintes dans les secteurs de la nutrition et de l'éducation.

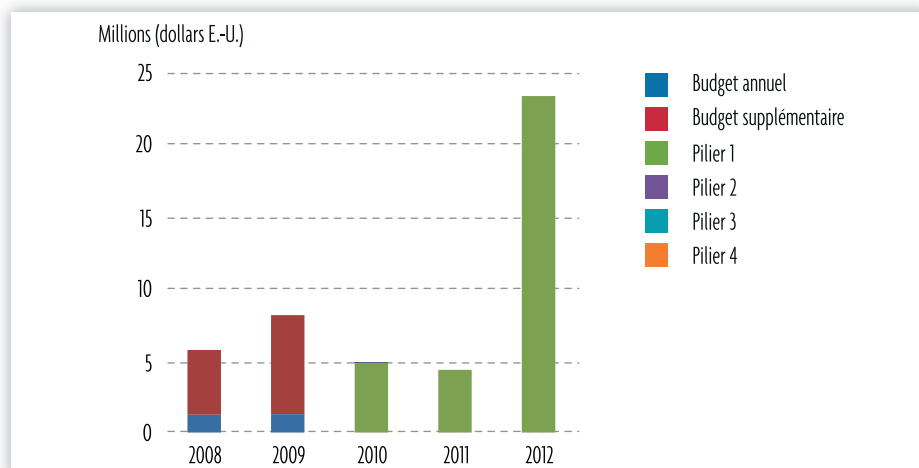
Collaboration avec les partenaires

Le HCR a continué d'entretenir d'étroites relations de travail avec le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, l'Équipe des Nations Unies dans le pays et l'Équipe humanitaire dans le pays, ainsi qu'avec un éventail de partenaires opérationnels et d'exécution. À la requête du Gouvernement mauritanien, le HCR a coordonné la réponse à la crise touchant les réfugiés maliens, en étroite collaboration avec son homologue national et un comité de suivi nommé par les autorités. Des réunions de coordination régulières ont été organisées avec les autorités, les institutions onusiennes, les ONG et les partenaires de la société civile à Nouakchott et à Bassikounou. Des comités de réfugiés maliens ont également été mis sur pied dans le camp de Mbera pour impliquer les réfugiés dans les évaluations des besoins et la prise de décisions.

| Informations financières |

Dépenses en Mauritanie | 2008-2012

Les besoins financiers pour l'opération du HCR au Mali se sont élevés à quelque 38 millions de dollars E.-U. en 2012, ce qui représente une hausse significative par rapport au budget initial approuvé par le Comité exécutif, qui se montait à 7,8 millions. Cette augmentation s'explique essentiellement par la création d'un budget supplémentaire pour la situation des réfugiés et déplacés maliens, qui allouait 30,3 millions de dollars E.-U. aux programmes de protection et d'assistance pour les Maliens réfugiés en Mauritanie. Les fonds mis à disposition ont permis à l'opération de dépenser 23,4 millions de dollars E.-U.



Budget, revenus et dépenses en Mauritanie | Dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
BUDGET FINAL	38 145 437	38 145 437
Revenus issus des contributions ¹	5 895 094	5 895 094
Autres fonds disponibles / ajustements / transferts	17 532 487	17 532 487
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	23 427 581	23 427 581
VENTILATION DES DÉPENSES		
<i>Environnement de protection favorable</i>		
Droit et politique générale	55 870	55 870
Sous-total	55 870	55 870
<i>Processus de protection et documents adéquats</i>		
Enregistrement et établissement de profils	861 811	861 811
Procédures de détermination du statut	74 083	74 083
Documents individuels	121 256	121 256
Enregistrement et documents d'état civil	41 267	41 267
Sous-total	1 098 417	1 098 417
<i>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</i>		
Protection contre les conséquences du conflit armé	228 720	228 720
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	510 643	510 643
Protection des enfants	34 571	34 571
Sous-total	773 934	773 934
<i>Besoins de base et services essentiels</i>		
Santé	669 720	669 720
Nutrition	114 360	114 360
Sécurité alimentaire	909 417	909 417
Eau	686 698	686 698
Assainissement et hygiène	601 467	601 467
Abris et infrastructure	8 926 754	8 926 754
Accès à l'énergie	540 811	540 811
Articles ménagers de base	1 667 920	1 667 920
Éducation	348 301	348 301
Sous-total	14 465 448	14 465 448
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>		
Mobilisation communautaire	329 877	329 877
Coexistence avec les communautés locales	17 286	17 286
Autosuffisance et moyens d'existence	356 486	356 486
Sous-total	703 648	703 648
<i>Solutions durables</i>		
Retour volontaire	227 305	227 305
Réintégration	279 976	279 976
Intégration	20 923	20 923
Réinstallation	18 537	18 537
Sous-total	546 741	546 741

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
<i>Direction, coordination et partenariats</i>		
Coordination et partenariats	32 129	32 129
Gestion et coordination des camps	1 144 584	1 144 584
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	69 309	69 309
Sous-total	1 246 023	1 246 023
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>		
Logistique et chaîne d'approvisionnement	1 321 429	1 321 429
Gestion des opérations, coordination et appui	340 140	340 140
Sous-total	1 661 568	1 661 568
<i>Appui régional et au Siège</i>		
Conseils et appui de protection	700	700
Conseils techniques et appui aux opérations	1 357	1 357
Capacité et efficacité de l'intervention d'urgence	114 360	114 360
Sous-total	116 417	116 417
Versements aux partenaires d'exécution	2 759 515	2 759 515
Total	23 427 581	23 427 581

Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.